Conditions générales d’utilisation

MODÈLE À PERSONNALISER - CADRE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Recherche arrêtée au 2 novembre 2026 • Version du modèle : 1.0

Ce document est un modèle de rédaction, non une attestation de conformité. Remplacez tous les champs [À COMPLÉTER], choisissez une seule variante et supprimez les modules sans objet. Les annexes de préparation et références ne font pas partie du texte destiné au public. La publication suppose une vérification des pratiques réelles et des règles propres à l’activité. Voir le guide inclus dans le pack.

1. Objet, exploitant et définitions

Les présentes conditions générales d’utilisation (« CGU ») encadrent l’accès à [NOM_APPLICATION], accessible à [URL_APPLICATION], et l’utilisation de ses fonctionnalités [DESCRIPTION DES FONCTIONS RÉELLES]. Elles sont proposées par [IDENTITÉ JURIDIQUE, FORME, ADRESSE, TÉLÉPHONE ET EMAIL], ci-après « l’Éditeur ». Les mentions légales complètes sont disponibles à [URL_MENTIONS].

« Utilisateur » désigne toute personne utilisant le service. « Compte » désigne l’espace personnel accessible après authentification. « Contenus » désigne les éléments fournis par l’Éditeur ou déposés par les utilisateurs. Un « espace » désigne [DÉFINITION SI ESPACES PARTAGÉS]. Date d’effet : [DATE]. Version : [VERSION].

2. Champ d’application et acceptation

Les CGU sont consultables et téléchargeables avant la création d’un compte. L’utilisateur les accepte par une action positive [CASE NON PRÉCOCHÉE ET BOUTON DE VALIDATION], après avoir pu en prendre connaissance. L’Éditeur conserve la version acceptée et la date de cette acceptation dans les limites de sa politique de conservation.

Les fonctions publiques sans compte sont soumises aux règles d’accès, de propriété intellectuelle et de comportement applicables. La simple visite du site ne vaut pas consentement à la publicité, aux traceurs facultatifs ou à tout traitement qui exige un consentement distinct.

Les prestations payantes relèvent en complément de conditions générales de vente (« CGV ») ou d’un contrat spécifique présenté avant la commande. Les règles impératives prévalent en toute hypothèse. Les conditions particulières précisent leur articulation avec les CGU et ne peuvent réduire les protections impératives de l’utilisateur.

3. Public visé et conditions d’accès

Le service s’adresse à [PARTICULIERS / PROFESSIONNELS / LES DEUX] situés dans [TERRITOIRES DESSERVIS]. L’utilisateur doit disposer de la capacité requise pour utiliser le service et, s’il agit pour une organisation, des pouvoirs nécessaires pour l’engager.

CHOIX A - MAJEURS. La création d’un compte est réservée aux personnes majeures.

CHOIX B - MINEURS ADMIS. Le service est accessible à partir de [ÂGE] selon [CONDITIONS D’AUTORISATION ET PROCÉDURE]. L’autorisation du représentant légal est recueillie lorsque nécessaire. Les informations sont adaptées aux mineurs. Les conditions de consentement au traitement de données

sont traitées séparément dans la politique de confidentialité.

L'utilisateur dispose d'un terminal et d'un navigateur compatibles [PRÉREQUIS], ainsi que d'un accès à Internet. Les coûts de connexion relèvent de son opérateur. Les restrictions techniques, territoriales ou fonctionnelles sont indiquées avant l'utilisation de la fonctionnalité concernée.

4. Compte, identifiants et espaces partagés

L'utilisateur fournit des informations exactes et les actualise lorsqu'elles changent. Les données strictement nécessaires sont signalées dans le formulaire. La création de compte suit les étapes [INSCRIPTION, VÉRIFICATION EMAIL, ACTIVATION ET AUTRES ÉTAPES RÉELLES].

Les identifiants sont personnels. L'utilisateur choisit un secret suffisamment robuste, évite de le réutiliser et active les options de sécurité disponibles. Il informe l'assistance à [CONTACT] en cas de compromission présumée afin de permettre des mesures rapides de protection. Il n'est pas réputé responsable, du seul fait de l'utilisation de ses identifiants, d'une opération résultant d'une faute de l'Éditeur ou d'une faille du service.

MODULE ESPACES COLLABORATIFS. L'administrateur d'un espace gère les invitations, les rôles et la sortie des membres dans les limites de ses droits. Les membres peuvent accéder à [DONNÉES SELON RÔLES]. L'administrateur ne dispose pas d'un droit général d'accès aux espaces personnels étrangers à sa mission. Les règles de transfert d'administration et de départ d'une organisation sont [PROCÉDURE].

5. Description et fonctionnement des services

L'application permet de [LISTE PRÉCISE DES FONCTIONS ET DE LEURS LIMITES]. Les quotas sont [STOCKAGE, NOMBRE DE PROJETS, FORMATS, TAILLE DES FICHIERS ET AUTRES LIMITES]. Les fonctionnalités d'import, d'export et de suppression sont accessibles à [EMPLACEMENTS] dans les formats [FORMATS].

Les messages de service liés à la sécurité, à l'exécution du contrat ou au fonctionnement du compte sont envoyés à [CANAL]. Les communications commerciales sont gérées séparément. L'assistance est disponible à [CONTACT ET HORAIRES AVEC FUSEAU], avec [ENGAGEMENT RÉEL OU ABSENCE D'ENGAGEMENT DE DÉLAI]. Tout engagement de disponibilité ou de rétablissement figure dans [CONTRAT / SLA], s'il existe.

6. Règles de comportement

L'utilisateur s'engage à respecter les droits d'autrui et les lois applicables. Sont notamment interdits : l'usurpation d'identité ; le harcèlement ; les menaces ; les contenus illicites ; la divulgation injustifiée de données privées ; les atteintes aux droits d'auteur ; l'introduction de logiciels malveillants ; le contournement des contrôles d'accès ; l'envoi de messages non sollicités ; les tentatives d'altération du service ou d'accès à des données sans autorisation.

L'utilisateur respecte les quotas et ne détourne pas le service pour compromettre sa sécurité ou celle de tiers. Les opérations automatisées autorisées sont [API ET CONDITIONS]. Les contrôles de sécurité réalisés avec l'accord de l'Éditeur suivent [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT / PÉRIMÈTRE AUTORISÉ]. Aucune disposition ne limite les droits légaux de signalement ou les exceptions prévues par la loi.

7. Contenus déposés - module à conserver si publication ou stockage

L'utilisateur conserve ses droits sur ses contenus. Il vérifie qu'il dispose des autorisations nécessaires pour leur dépôt et leur diffusion, y compris celles relatives aux personnes représentées et aux œuvres intégrées. Il choisit la visibilité [PRIVÉE / MEMBRES / PUBLIQUE] et comprend les effets du partage indiqués par l'interface.

Pour les seuls besoins de fourniture du service, il accorde à l'Éditeur une autorisation non exclusive de stocker, reproduire techniquement, afficher et transmettre ses contenus à l'audience qu'il a choisie. Elle couvre [ACTES TECHNIQUES NÉCESSAIRES : CONVERSION DE FORMAT, MINIATURE, STREAMING SI ACTIVÉS], pour la durée de mise à disposition et dans les pays nécessaires à l'exécution technique annoncée dans la politique de confidentialité. Elle n'autorise pas la vente indépendante des contenus, leur utilisation publicitaire ou l'entraînement d'un modèle d'IA sans accord distinct approprié.

Cette autorisation cesse lors du retrait du contenu, sous réserve du délai technique de purge de [DÉLAI], des sauvegardes prévues dans la politique de confidentialité et des conservations légalement justifiées. Les copies licitement partagées avec d'autres utilisateurs sont traitées selon [RÈGLE EXACTE]. Les droits moraux et les droits impératifs restent préservés.

MODULE MÉDIAS ET MUSIQUE. Le dépôt d'une œuvre musicale ou audiovisuelle implique de disposer des droits nécessaires sur l'œuvre, l'interprétation, l'enregistrement, les samples et les visuels concernés. La présente clause ne remplace ni les autorisations des ayants droit ni les licences de gestion collective éventuellement requises. Les conditions de téléchargement, de monétisation et de rémunération doivent faire l'objet de règles spécifiques avant activation.

8. Signalement, modération et recours - module contenus

Tout contenu ou comportement pouvant enfreindre les règles peut être signalé via [URL / EMAIL]. Le signalement précise la localisation du contenu, les motifs, les éléments explicatifs et un moyen de contact lorsque nécessaire. Les signalements sont examinés avec diligence ; leur réception ne signifie pas que le contenu est automatiquement illicite.

Selon la gravité, la répétition et le contexte, l'Éditeur peut demander une correction, limiter la visibilité, retirer un contenu, restreindre une fonction ou suspendre un compte. Une mesure immédiate peut être prise lorsqu'elle est nécessaire à la sécurité, au respect d'une obligation légale ou à la prévention d'un préjudice sérieux.

Sauf obstacle légal ou risque justifiant une information différée, l'utilisateur concerné reçoit les motifs et la portée de la mesure ainsi que la manière de la contester à [CONTACT / FORMULAIRE]. Les contestations sont examinées selon [PROCÉDURE ET DÉLAI RÉEL] avec intervention humaine appropriée. Les voies de recours légales restent ouvertes. Les obligations supplémentaires découlant de la qualification de plateforme ou d'hébergeur s'appliquent lorsqu'elles sont légalement requises.

9. Propriété intellectuelle de l'Éditeur

L'Éditeur ou ses concédants conservent leurs droits sur l'application, son logiciel, sa structure et les contenus qu'ils fournissent. L'utilisateur bénéficie d'un droit personnel, non exclusif et non transférable d'accès et d'utilisation pour les besoins autorisés par le service, pendant la durée de son accès.

Aucune cession de code source, de marque ou de droit de commercialisation n'est accordée. Les restrictions ne font pas obstacle aux exceptions légales, aux droits attachés aux logiciels libres et aux licences tierces identifiées à [URL_LICENCES].

10. Disponibilité, maintenance et services tiers

L'Éditeur prend des mesures raisonnables pour maintenir le service et corriger les anomalies. Des interruptions peuvent survenir, notamment pour maintenance, incident ou contrainte externe. Lorsque cela est possible, une maintenance ayant un impact significatif est annoncée à l'avance via [CANAL]. Les droits prévus par un contrat payant ou par la loi demeurent applicables.

Certains services tiers [LISTE] disposent de leurs propres conditions. Leur activation est expliquée au moment pertinent. L'Éditeur reste responsable des obligations qui lui incombent pour les prestataires qu'il utilise ; la présence d'un tiers ne constitue pas une exonération générale.

11. Responsabilités

Chaque partie répond des dommages qui lui sont imputables dans les conditions du droit applicable. L'utilisateur est responsable de ses actes et des contenus qu'il fournit dans la mesure où une faute ou une obligation légale peut lui être imputée. L'Éditeur répond de ses propres manquements et de ses obligations légales.

L'Éditeur ne garantit pas un résultat qui n'est pas expressément prévu par le service. Les limites techniques annoncées ne suppriment pas ses engagements contractuels. Aucune disposition n'exclut une responsabilité qui ne peut légalement être exclue ni les droits impératifs des consommateurs. Le présent modèle ne fixe pas de plafond d'indemnisation général ; un régime B2B spécifique nécessite une analyse du contrat et des risques.

12. Durée, suspension et fermeture du compte

Les CGU s'appliquent pendant l'utilisation du service. L'utilisateur peut demander la fermeture du compte depuis [MENU] ou à [CONTACT]. Avant la fermeture, il peut exporter [DONNÉES EXPORTABLES] selon [PROCÉDURE ET DÉLAI]. Le traitement d'un abonnement actif suit les CGV ; supprimer un compte ne doit pas rendre impossible l'exercice d'un droit légal de résiliation.

En cas de manquement pouvant être corrigé, l'Éditeur adresse en principe un avertissement et accorde [DÉLAI RAISONNABLE] pour régulariser. Une suspension immédiate est possible dans les situations urgentes décrites à l'article 8. La durée et l'étendue des restrictions restent proportionnées. Une clôture définitive est motivée, sous réserve des contraintes légales, et peut être contestée auprès de [CONTACT].

Les comptes inactifs sont gérés selon [SEUIL D'INACTIVITÉ, PRÉAVIS ET MODALITÉ DE RÉACTIVATION]. La clôture entraîne [CONSÉQUENCES RÉELLES SUR CONTENUS, ESPACES PARTAGÉS ET LIENS PUBLICS]. Les délais de suppression et d'archivage sont détaillés dans la politique de confidentialité. Les accès à des contenus achetés et les autres droits acquis sont préservés conformément au contrat et à la loi.

13. Données personnelles

Les traitements sont décrits dans la politique de confidentialité accessible à [URL_CONFIDENTIALITE]. Les choix de traceurs sont accessibles à [LIEN_PERMANENT]. L'acceptation des CGU ne vaut pas renonciation aux droits sur les données et ne constitue pas un accord général à tous les traitements.

14. Évolution du service et des CGU

L'Éditeur peut faire évoluer le service pour [MOTIFS : SÉCURITÉ, ÉVOLUTION TECHNIQUE, CONFORMITÉ, AMÉLIORATION]. Les modifications substantielles sont annoncées par [CANAL] au moins [PRÉAVIS RAISONNABLE] avant leur entrée en vigueur, sauf nécessité légale ou urgence de sécurité justifiant un autre délai.

Les modifications n’ont pas pour effet de retirer rétroactivement des droits acquis. Une nouvelle acceptation est demandée lorsqu’elle est nécessaire. L’utilisateur peut refuser une modification substantielle et clôturer son compte ; les conséquences sur un contrat payant suivent les règles impératives et les CGV. La version antérieure et la date d’entrée en vigueur sont conservées à [URL_ARCHIVES / CONTACT].

15. Réclamations, droit applicable et litiges

Toute réclamation peut être adressée à [EMAIL_RECLAMATION ET ADRESSE]. Elle est examinée selon [PROCÉDURE ET DÉLAI]. La recherche d’une solution amiable ne prive pas l’utilisateur d’un recours ni ne suspend automatiquement les délais légaux.

MODULE MÉDIATION - À ADAPTER AU RÉGIME VÉRIFIÉ. Lorsque la réglementation applicable impose une médiation de la consommation, les coordonnées du médiateur effectivement compétent sont : [NOM, ADRESSE, SITE ET CONDITIONS DE SAISINE]. Ne pas publier ce module sans dispositif réel.

Les présentes CGU sont régies par le droit applicable en Polynésie française, sous réserve des dispositions impératives éventuellement applicables à l’utilisateur. À défaut de résolution amiable, le litige relève des juridictions compétentes selon les règles de procédure applicables. Aucune compétence exclusive au profit de l’Éditeur n’est imposée au consommateur par les présentes CGU.

Si une clause est déclarée inapplicable, les autres dispositions restent applicables dans la mesure permise par le droit. Le fait de ne pas exercer immédiatement un droit ne constitue pas une renonciation à ce droit.

Annexe de préparation - ne pas publier

Périmètre et modules

Ce modèle constitue une base de CGU pour une application web avec comptes. Il ne suffit pas à encadrer la vente d'abonnements, une place de marché, un service financier, un service de santé, une activité de jeu d'argent ou un catalogue musical commercial.

Avant un paiement, rédiger des CGV adaptées au B2C ou au B2B et aux territoires ciblés : offre, prix et taxes, monnaie, commande et preuve, durée, reconduction, paiement, facturation, résiliation, remboursement, garanties et règles de rétractation lorsqu'elles s'appliquent. Les règles de consommation polynésiennes ne se déduisent pas automatiquement du Code métropolitain. Vérifier le dispositif local auprès de la DGAE et, selon le besoin, d'un conseil local.

Pour une plateforme, déterminer le rôle exact de l'opérateur et le champ territorial des obligations françaises, locales et européennes, notamment du règlement sur les services numériques si ses conditions sont réunies. Le module de modération proposé n'affirme pas à lui seul une conformité à toutes ces obligations. Prévoir les outils et procédures correspondant à la qualification retenue.

Points à finaliser et références

Définir les fonctionnalités, âges, quotas, territoires, délais d'assistance, d'export et de purge, voies de recours et modalités de modification. Ne pas promettre une intervention humaine ou une exportation indisponible dans l'interface. Tester les liens et l'accès avant inscription. Conserver la preuve de la version acceptée et permettre son téléchargement.

[S1] LCEN : identification et cadre des services en ligne. [S3] DGAE : distinction entre identification du commerçant et conditions de vente. [S4-S9] Séparation entre contrat, information sur les données et consentements. Les clauses de fonctionnement proposées sont une rédaction originale à adapter au service, sans prétendre reproduire un contrat légal universel. Voir SOURCES_ET_RECHERCHE.md.